



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 17/07/2022

Fortes chaleurs – Vigilance de niveau ROUGE canicule pour le département de la Vendée à compter du lundi 18 juillet 2022 à 12 heures

L'indice risque feu incendie déjà très élevé sera porté au niveau maximal demain lundi 18 juillet 2022

Météo France a placé le département de la Vendée en vigilance météorologique de niveau rouge à compter du lundi 18 juillet 2022 à 12 heures en raison des températures caniculaires exceptionnelles attendues les prochains jours.

En ce milieu d'après-midi de dimanche, les températures sont souvent comprises entre 33 et 36°C. Les températures se situent très nettement au-dessus des valeurs de saison et la chaleur continuera à s'intensifier. Un vent d'Est souffle par endroits jusqu'à 45km/h.

Cet épisode caniculaire extrême associé à un risque maximum d'incendie de végétation nécessite une vigilance accrue de tous.

Évolution prévue :

Pour la nuit prochaine, les températures minimales resteront élevées, entre 22 et 24°C, et 20°C sur le marais breton et les îles. Le vent d'Est sera faible ou modéré.

Le pic de chaleur est attendu pour la journée du lundi 18 juillet 2022, accompagné d'un vent d'Est à Sud-Est chaud. Les températures maximales atteindront 39 à 41°C. Ces températures exceptionnelles devraient constituer localement des records absolus.

Les températures dans la nuit de lundi à mardi resteront particulièrement élevées, avec des minimales comprises entre 18 à 21°C. En fin de nuit, un vent de Sud soufflera assez fort, avec des rafales pouvant atteindre les 55km/h sur le littoral Sud-Vendée.

Compte-tenu de ce contexte météorologique exceptionnel conjuguant de fortes températures et du vent, l'indice risque feu incendie déjà très élevé sera porté au niveau maximal demain lundi.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - @PrefetVendee - @PrefetVendee - prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

Considérant ces prévisions, le préfet de la Vendée a activé le niveau ROUGE « vigilance canicule » à compter du lundi 18 juillet 2022 à 12 heures.

Sans attendre le début de la période à risque (le lundi 18 juillet 2022 – 12h), les maires des communes ont été alertés afin de mettre en œuvre les mesures destinées à assurer l'information, la protection et le soutien de leur population au regard du risque annoncé conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS), notamment en direction des personnes les plus exposées à ce risque.

Face à cette situation, l'ensemble des services de l'État, les collectivités et les acteurs locaux de la santé et de l'aide aux personnes sont pleinement mobilisés.

Une vigilance accrue s'impose compte tenu du risque maximum feu - incendie de végétation présent en Vendée :

Les conditions météorologiques actuelles associant fortes chaleurs, vent et sécheresse de la végétation accroissent le risque de départ de feu dans l'ensemble du département de la Vendée classé au niveau maximum de risques liés aux feux de végétation et de culture.

Ces derniers jours, le service départemental d'incendie et de secours a eu à faire face à de nombreux feux ou départs de feux de végétation mobilisant de nombreux moyens de secours.

Dans ce contexte, le préfet de la Vendée appelle à la plus grande vigilance et au respect des règles élémentaires de précaution durant les prochains jours.

Pour rappel, le préfet de la Vendée a arrêté une série de mesures préventives afin de prévenir tout risque d'incendie :

- l'interdiction temporaire de l'acquisition et l'utilisation pour les particuliers des artifices de divertissement à usage privé et des articles pyrotechniques sur l'ensemble du département de la Vendée jusqu'au dimanche 17 juillet 2022 inclus (par arrêté en date du 12 juillet 2022).
- les mesures temporaires visant à limiter la réalisation de travaux forestiers et la circulation des engins et matériels dans les massifs forestiers du département de la Vendée (par arrêté en date du 15 juillet 2022).

* * *

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📷 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet rappelle les conseils simples à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles et les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, enfants, personnes sans domicile fixe...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur. Les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur doivent faire attention à la déshydratation et au coup de chaleur.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Conséquences possibles s'agissant de la canicule :

- Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.
- L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées.
- Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.
- Veillez aussi sur les enfants.

Conseils de comportement s'agissant de la canicule :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour.
- Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour tout en continuant de respecter la distanciation physique et les gestes barrières.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif.
- Continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h - 21h).
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://www.instagram.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.youtube.com/channel/UC...)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

- Limitez vos activités physiques et sportives.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.

Recommandations particulières :

- **Personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées** : incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir le soutien de bénévoles, et prenez de leurs nouvelles très régulièrement. Incitez-les à accéder à des lieux réfrigérés, tant en journée que la nuit, avec notamment l'ouverture de parcs et jardins. Avec les services de l'État, les collectivités locales et les associations qui se mobilisent pour aller vers et aider ces personnes, soyons solidaires des plus démunis, notamment des personnes sans domicile.
- **Nourrissons et jeunes enfants** : veillez à les protéger en permanence de la chaleur (éviter les sorties aux heures les plus chaudes, les faire boire et les hydrater régulièrement, leur faire porter chapeau et lunettes de soleil et leur appliquer de la crème solaire). Ne les laissez jamais dans une pièce mal ventilée ou un véhicule, même pendant une très courte durée.
- **Travailleurs** : buvez beaucoup d'eau, plusieurs fois par jour. Soyez vigilant pour vos collègues et vous-même. Protégez votre peau du soleil, et si vous vous sentez mal, signalez-le rapidement.
- **Employeurs** : évaluez les risques, prenez les décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des tâches pénibles ; dans le secteur du bâtiment et des travaux publics par exemple, aménagez les chantiers pour assurer la santé et la sécurité de vos salariés.
- **Sportifs** : évitez l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée.
- **En cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier** (adaptation de doses, par exemple), n'hésitez pas à **demandez conseil** à votre médecin traitant ou votre pharmacien.

* * *

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - @PrefetVendee - @PrefetVendee - prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Recommandations particulières afin de prévenir les feux de végétation :

- Pour prévenir les feux de végétation, n'utilisez pas de matériel susceptible de produire des étincelles et veillez à ne pas avoir de comportement pouvant favoriser les départs de feux (cigarette, barbecue, etc.);
- ne pas jeter de cigarettes dans les espaces extérieurs ou le long des voies de circulation ;
- ne pas allumer de feux (barbecue...) aux abords des forêts et espaces végétalisés ;
- respecter l'interdiction de brûlage de végétaux en extérieur, y compris pour les activités d'élagage et forestières ;
- apporter en déchèterie les déchets verts produits ;
- lors du stationnement, privilégier les surfaces dures afin d'éviter les risques de mises à feu des herbes sèches par contact avec le pot d'échappement ;
- éviter le stockage des combustibles contre son habitation tels que du bois, du fuel ;
- ne pas effectuer de travaux pouvant être sources d'étincelles ;
- En cas de départ de feu, appelez immédiatement le 112 ou le 18 et mettez-vous à l'abri.

Retrouvez ces conseils sur :

<https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2022/episode-precoce-de-tres-fortes-chaleurs-rappel-des-precautions-a-prendre-par-tous>

Tenez-vous informés de l'évolution de la situation en consultant :

www.meteofrance.com
<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon